



Formulaire de demande d'équivalences académiques en formation des enseignant-es du secondaire (FORENSEC)

Tout-e étudiant-e ayant déjà effectué des études dans un établissement de niveau tertiaire suisse ou étranger, reconnu par la CDIP, et obtenu des crédits ECTS dans l'un des domaines enseignés à l'IUFE, peut demander qu'une partie ou la totalité des crédits lui soient reconnus par équivalence pour le plan d'études du diplôme visé.

La demande d'équivalences académiques est une démarche facultative. Celle-ci est prévue dans la [directive en matière de traitement des équivalences académiques en FORENSEC](#)¹.

Les demandes d'équivalences académiques peuvent s'effectuer **entre le 1er juin et le 4 septembre 2023 à 20h, au plus tard**.

Elles doivent comprendre l'ensemble des justificatifs (cf directive al. 2 let. a ou ci-dessous), ainsi que le présent formulaire et adressées par courriel à l'adresse suivante : forensec@unige.ch, en un seul dossier PDF

Les demandes d'équivalences incomplètes ou formulées après le délai prévu ne seront pas prises en considération et aucune correspondance ne sera échangée.

Formation FORENSEC, année et discipline(s) :

NOM, prénom(s) :

N° d'étudiant :

Date :

Le présent formulaire, dûment rempli, doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Le programme d'études antérieures ;
- Pour chaque cours FORENSEC demandé en équivalence :
 - o une lettre motivant la demande ;
 - o le descriptif détaillé des cours universitaires validés dans un cursus précédant l'entrée en FORENSEC justifiant la demande d'équivalences ;
 - o le volume (heures hebdomadaires, nombre de crédits obtenus, nombre de semestres suivis,...) des cours universitaires justifiant la demande d'équivalences.

¹https://www.unige.ch/iufe/files/2016/7395/6476/Directive_en_matiere_de_traitement_des_equivalences_en_FORENSEC.docx.pdf



- Le relevé des notes des examens et crédits ECTS obtenus, ainsi que toute autre pièce (rapport d'évaluation, travail de recherche) jugée pertinente pour justifier la demande d'équivalences.

ATTENTION : Les pièces qui ne sont pas rédigées en français, allemand, italien, anglais ou en espagnol doivent être accompagnées d'une traduction, en français, ou, à défaut, dans l'une des langues citées.

Université de Genève IUFE-FORENSEC	Études universitaires antérieures
Intitulé du cours demandé en équivalence et nombre de crédits	<ul style="list-style-type: none">- Université/HES/HEP/EPF et programme d'études suivi ;- Intitulé du cours justifiant la demande d'équivalences et nombre de crédits



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

--	--

ATTENTION :

La totalité des crédits accordés par équivalence ou/et par VAE ne peut dépasser le 1/3 des crédits octroyés pour chaque diplôme.

Dans l'attente de la décision finale, l'étudiant-e doit impérativement poursuivre les enseignements de son plan d'études.

Les « ateliers de didactique » et les « pratiques de l'enseignement accompagnées et analysées au degré secondaire I et II » ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'équivalences académiques.

J'atteste avoir rempli de manière véridique et complète le présent formulaire

Lieu et date

Signature